

L'ajournement

gouvernement fédéral et la province, et l'épandage effectué par des personnes autorisées, en conformité du mode d'emploi. Comme ces programmes datent de plusieurs années, les contrôles sont assez sévères.

M. le vice-président: La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 30.)
